

CONSEIL MUNICIPAL DE VERGISSON

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de S&L

Séance ordinaire du 04 Février 2014 à 19 h 30

Président : Mr Roger LASSARAT

Étaient présents : Mmes et Mrs E. REY, J.M. CARRETTE, M. BARRAUD, S. DACHER, L. COLPART, C. GASSELIN, A. BROCHETTE, G. MEUNIER

Excusés :

Secrétaire de séance : S. DACHER

- Le compte rendu et les délibérations de la séance précédente entendus et approuvés, le Maire aborde l'ordre du jour

I. Modification éclairage public (place de la mairie) : présentation du devis

Dans la perspective d'augmenter le nombre de places du parking de la place de la mairie par la suppression d'une borne lumineuse, Monsieur le Maire fait part au conseil de l'estimatif proposé par le syndicat départemental de l'énergie de Saône et Loire (SYDESL) pour la réalisation de ce projet.

D'un coût de 1150 euros HT jugé trop élevé pour la commune, le conseil décide de ne pas adopter ce projet de modification d'éclairage public.

II. Grdf / pose d'un concentrateur

Le Maire indique que, depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux vivre la consommation des clients et rapatrier leurs index de consommation.

La commune de Vergisson soutient la démarche de GrDF pour permettre cette facturation sur index réels en acceptant d'héberger un concentrateur sur le toit d'un immeuble. GrDF installera les nouveaux compteurs pour l'ensemble des administrés.

En conséquence, le conseil municipal adopte les termes de cette convention de partenariat qui prévoit la pose du concentrateur sur le toit du local des pompiers moyennant le paiement à la commune d'une redevance annuelle de 50 euros HT ; les particuliers seront par la suite équipés de ces compteurs communicants.

III. Sigale

La mise en œuvre à partir de la rentrée scolaire 2014, de la réforme des rythmes scolaires impactera fortement le budget 2014 du Syndicat intercommunal de gestion des activités et loisirs des enfants (sigale) par les activités périscolaires.

Dans le souci d'une meilleure objectivation de la richesse fiscale des communes associées et par délibération en date du 5 décembre 2013, le comité syndical du SIGALE a décidé d'une modification statutaire portant révision du mode de contribution au syndicat des communes associées, lesquelles seront, à compter du budget 2014 calculées et réparties, non plus sur les bases d'imposition 2004, mais au prorata des produits des taxes locales perçus en année N-1, ces produits étant ceux de la TH, de la TFB, de la TFNB et de l'AC (reversée par la CAMVAL) ; l'avis des communes adhérentes est sollicité.

Le conseil municipal décide de modifier les statuts du Sigale et le mode de calcul des contributions au syndicat des communes associées comme proposé par le Sigale.

IV. Comptabilité : report des crédits 2013

Le conseil municipal décide de reporter les crédits du budget communal 2013 sur l'exercice 2014 dans l'attente du vote du budget primitif 2014 à hauteur de 100% des crédits de fonctionnement et 25 % des crédits d'investissement.

V. Devis : matériel de voirie et remplacement des extincteurs

Afin de procéder au remplacement de l'ancienne bétonnière et de 8 extincteurs de plus de 10 ans, Monsieur le Maire soumet au conseil les devis correspondants. Le conseil municipal retient sur 5 devis, la proposition faite par la LCDL pour l'acquisition de la bétonnière pour un montant de 1450 euros HT et le devis s'élevant à 731 euros HT pour le remplacement des extincteurs.

VI. Agence technique départementale : proposition de mission d'assistance complémentaire

Créée en 2009, l'agence technique départementale (ATD) à laquelle la commune de Vergisson est adhérente depuis octobre 2012, est chargée d'apporter aux collectivités territoriales une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Il est apparu cependant opportun pour la commune de pouvoir bénéficier d'une assistance optionnelle en « phase opérationnelle ». Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de souscrire à cette option moyennant le versement d'une cotisation complémentaire (1 euros / habitant / an).

VII. Budget primitif 2014

- période de vote à fixer (en fonction des élections municipales) : en raison des actions déjà engagées par le conseil actuel, le conseil municipal souhaite voter le budget avant les élections municipales.

- investissements : liste non exhaustive suivante fait état des postes budgétaires à prévoir :
 - o place de l'église
 - o travaux de création sanitaires dans le logement de l'instituteur
 - o point d'accueil et sanitaires sur la place de la mairie
 - o travaux de voirie à Bille Folland
 - o informatique
- subventions : elles sont reconduites en incluant celle pour l'animation des vins bourrus pour un montant total de 3000 euros.

VIII. Questions diverses

1/ Avis par mail : il est proposé aux administrés qui le souhaitent de leur transmettre par mail tous les avis, informations diverses... qui font l'objet d'un affichage. Les intéressés pourront faire la demande par mail à l'adresse de la mairie mairie-vergisson@wanadoo.fr , de manière à récupérer leur adresse.

2/ Réunion cantonale du conseil général : la réunion cantonale annuelle est prévue pour le 20/02/2014 ; le dépôt des dossiers pour les demandes de subventions (PIIC) est avancé au 14/03/2014.

3/ Fleurissement : en confirmation de l'obtention de sa 1^{ère} fleur, la commune de Vergisson s'est vue attribuer les félicitations lors de la remise des prix du concours de fleurissement de S&L.

4/ Eglise : l'entreprise Altitech a procédé à une intervention ce 13 janvier dernier pour réparation et remise en place de la trappe du clocher de l'église arrachée certainement lors des intempéries de décembre 2013.

5/ place de l'église : dépôt de la déclaration préalable modificative / instruction en cours. Entrevue technique avec l'architecte et le représentant de France telecom.

Subvention DETR : Suite à notre interrogation sur l'instruction du dossier de subvention DETR (Préfecture), appel téléphonique du 6/01/2014, notre dossier n'a pas été consulté depuis le 4/10/2014 (date d'envoi). Depuis, le dossier a tout de même été examiné et il s'avère incomplet sur la partie « sécurité et accessibilité » : cette information a été transmise le 16 01 2014 à l'architecte pour établir la notice complémentaire demandée.

6/ Salle de réunions : ne pouvant chauffer davantage la salle de réunions en raison du positionnement de la sonde au sud et de la salle de réunions au nord, un chauffage d'appoint a été acheté (70 euros). Le club des anciens se plaignant d'avoir régulièrement froid.

7/ Immeuble de la Buissonnière : le logement T4 est reloué au 15/01/2014 à Bastien GUERRIN et Amélie FORTUNE

La séance est levée à 23 h 00